

République Française
Département du Rhône
Commune de Chaussan

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 1^{er} juin

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 1^{er} juin à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAUSSAN s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Chaussan, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc Chavassieux, maire, en session ordinaire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 25 mai 2023

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 25 mai 2023

Membres présents : M Chavassieux Luc, Mme Blanc Anik, M Guyot Didier, Mme Besson Chantal, Mme Bertelle Emilie, M Furnion Pascal, Mme Duroch Aline, M Aymard Nicolas, Mme Raboisson Croppi Laurence, M Charvolin Jean-Jacques, Mme Martini Laurence, M Grange Christophe, M Langlet Pascal

Membres excusés :

Mme Lagardette Marie-Gabrielle donne pouvoir à Mme Blanc Anik

M Rolland Alain donne pouvoir à M Chavassieux Luc

Secrétaire de séance : M Aymard Nicolas

D2023_023 Approbation du règlement intérieur / Service périscolaire

Vu le règlement intérieur des accueils périscolaires – adopté par la délibération du 1^{er} avril 2019

Considérant que la commune de CHAUSSAN organise les accueils périscolaires à l'école publique afin de répondre au mieux aux besoins des parents.

Considérant que ces différents accueils sont le trait d'union entre l'école et la famille

Entendu que le présent règlement a pour vocation de préciser les modalités d'organisation, les conditions d'admission et les obligations de chacun pour garantir le bon fonctionnement de ces accueils périscolaires

Considérant qu'il convient de modifier le règlement intérieur des accueils périscolaires

Mr Didier Guyot présente le projet de règlement intérieur et propose au Conseil Municipal de l'approuver.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le règlement intérieur des accueils périscolaires

Dit que ce règlement s'appliquera à partir au 1^{er} septembre 2023

Ainsi faite et délibéré, les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Vote
A l'unanimité

Le Maire

Luc Chavassieux

